



COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis quelques jours, il revient de façon persistante sur les réseaux sociaux et dans certains médias de la presse écrite, que le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique aurait refusé l'accès du bloc opératoire du Centre Hospitalier Régional d'Adzopé à l'ONG La Vie de M. SORO Simon, en vue de la mise en œuvre d'une activité sociale destinée à prendre en charge, chirurgicalement, 200 patients de la commune d'Adzopé souffrant de hernie inguinale.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique rappelle, que toutes les activités consistant en des soins curatifs en général, et en des interventions chirurgicales en particulier sont soumises à l'obtention d'une autorisation préalable du Ministère de la santé, sur demande écrite de l'ONG initiatrice de ladite activité.

Dans ce cadre, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) travaille en parfaite harmonie avec les ONG œuvrant dans son secteur d'activité en respect de la réglementation qui permet l'identification effective des ONG et de leurs animateurs afin d'assurer la chaîne de responsabilités sur leurs interventions et préserver la santé des populations.

Revenant à l'activité qui suscite tant de réactions sur les réseaux sociaux et dans certains médias de la presse écrite, le MSHP tient à signaler qu'il n'a reçu aucune demande d'autorisation de l'ONG La Vie de M. SORO Simon pour des opérations chirurgicales planifiées à compter du samedi 20 janvier 2018 dans le Centre Hospitalier Régional d'Adzopé.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique tient à rappeler que le CHR d'Adzopé est l'hôpital de référence de la région de la Mé. Il reçoit par conséquent les cas référés des structures périphériques surtout les accouchements difficiles pour des césariennes et les nombreux accidentés de la voie publique dont la prise en charge nécessite des interventions chirurgicales. La campagne de cures herniaires de 200 patients qui pendant au moins une semaine devrait être précédée d'une préparation avec la direction de l'hôpital avant l'autorisation pour assurer la continuité du service dans de bonnes conditions.

Une séance de travail a eu lieu entre le Ministère de la santé et le Président de l'ONG La Vie en date du 22 janvier 2018, au cours de laquelle, le président de l'ONG La Vie a reconnu n'avoir pas satisfait à ces démarches et s'est engagé à s'y conformer.

Pour informations, l'ONG la Vie de Monsieur SORO Simon, a déjà initié et réalisé plusieurs activités sanitaires dans le respect des dispositions règlementaires, notamment au cours de l'année 2014 où 100 personnes de la commune d'Adzopé ont bénéficié d'opérations chirurgicales sur 3 jours au CHR d'Adzopé, après 4 séances de travail préparatoires avec les responsables de l'établissement, sur une période de 2 semaines précédant le début de l'activité.

Le Service de Communication

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique